
CESER	:	Session plénière du 11 juin 2018
Intervention n°	:	07
Document	:	La politique d'achat au service de l'économie – Schéma des achats économiquement responsables
Orateur	:	David Cabedoce

Le schéma des achats économiquement responsables du Conseil régional est pour nous une initiative nécessaire et bienvenue. Au niveau national, où il représente 84 milliards d'euros, l'achat public est un formidable levier pour les politiques de développement économique.

Avec un montant annuel moyen de 200 millions d'euros d'achats publics, le Conseil régional a un rôle moteur et exemplaire d'acheteur public en Bretagne.

En tant que citoyens et chefs d'entreprises contribuables, nous ne pouvons que soutenir et encourager cette volonté de rationaliser et d'améliorer la qualité de l'achat public. Elle doit aussi être mobilisée pour maîtriser la dépense publique.

En tant que représentants des entreprises bretonnes, nous promouvons cette capacité à faciliter et soutenir l'accès des TPE et PME régionales aux marchés proposés par le Conseil régional, dans le respect de la transparence et de l'équité des concurrents. Sur ce dernier point, l'exclusion systématique d'offres anormalement basses est une réponse pragmatique aux distorsions de concurrence.

L'accès aux marchés des TPE et PME passera par une réelle concrétisation des démarches d'allotissement promues par ce schéma. Nous souhaitons tout particulièrement que sur cet indicateur concret, notre Assemblée puisse être informée des évolutions des pratiques du Conseil régional.

Sur le plan de la politique économique, ce schéma est structuré autour d'indicateurs et prend en compte les difficultés des entreprises depuis la gestion de trésorerie jusqu'aux délais de paiement.

Nous nous félicitons d'un document pertinent et construit selon une approche pragmatique et des solutions concrètes. Nous faisons trop souvent face à des documents dits « d'orientations », à l'impact parfois incertain dans les territoires et pour les entreprises.

Cette politique d'achat, dans le respect du code des marchés publics, doit à notre sens soutenir l'emploi et les savoir-faire bretons, en créant les possibilités d'un approvisionnement local, par une priorité conférée à la proximité. Ce n'est qu'à ces conditions que les entreprises et l'emploi breton pourront en bénéficier.

Il nous reste à formuler deux souhaits pour conclure notre intervention :

1. Le premier, que le CESER formule régulièrement au Conseil régional, c'est de bénéficier d'un suivi année après année de la politique d'achat. Le document comporte des indicateurs parlant, tel que le délai de paiement, il nous faut les suivre !
2. Le second, c'est d'encourager le Conseil régional, en s'appuyant sur les acteurs locaux et régionaux, à sensibiliser les entreprises de la région sur cette nouvelle approche. Il est indispensable que nos entreprises, notamment les TPE, soient informées de ces évolutions pour être véritablement en capacité d'en bénéficier.